

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Master Psychologie

Université de Poitiers

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 06/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017
sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences humaines, lettres, langues et arts

Établissement déposant : Université de Poitiers

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La mention de master *Psychologie* complète la licence de *Psychologie* offerte à l'Université de Poitiers, ce qui permet, conformément à la loi du 25 juillet 1985, de revendiquer le titre de psychologue (les deux diplômes étant nécessaires et celui de master devant obligatoirement inclure un stage « professionnalisant » d'au moins 500 heures). Quatre spécialités, indifférenciées, sont offertes en deuxième année : *Ergonomie et psychologie du travail* (EPT) ; *Sciences psychologiques : recherches et applications* (SP) ; *Troubles de la cognition et du langage : psychologie du développement et neuropsychologie* (TCL) ; *Psychopathologie clinique et criminologie* (PCC), cette dernière spécialité comportant deux parcours : un parcours *Pratiques et recherches cliniques* (PRC), un parcours *Criminologie et victimologie* (CV).

L'objectif commun des quatre spécialités de la mention est de former des psychologues praticiens ou des chercheurs maîtrisant des connaissances transversales (méthodes et outils, déontologie, anglais scientifique, insertion professionnelle) et spécifiques (théories dans le champ du travail humain, théories et modèles du fonctionnement cognitif normal ou altéré de l'enfant à la personne âgée, théories et modèles en psychopathologie, prises en charge de la souffrance psychique).

Analyse

Objectifs
<p>Les enseignements sont d'un volume répondant aux exigences et la formation respecte les exigences de la loi 85-772 du 25 juillet 1985 relative au titre de psychologue.</p> <p>Les compétences professionnelles construites au cours de la formation sont d'une part, communes à la mention, d'autre part, propres à chaque spécialité. Les premières sont d'ordre organisationnel (mettre en œuvre un projet, réaliser une étude, utiliser les technologies de l'information et de la communication - TIC), relationnelles (communiquer y compris en langue étrangère, travailler en équipe, s'intégrer dans des contextes différents) et spécifiques au métier de psychologue (respecter la déontologie du psychologue, l'éthique scientifique, maîtriser les théories, les méthodes et outils de la psychologie, rechercher des informations scientifiques, travailler dans une institution). Ces compétences sont présentées de façon précise et détaillée dans les fiches du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) de chacune des spécialités/parcours. Cependant, les responsables de cette mention de master mettent en avant des objectifs professionnels et scientifiques différents selon les spécialités du master, bien plus que des objectifs communs à la mention de master.</p>
Organisation
<p>La formation, d'une durée totale comprise entre 795 et 875 heures selon les spécialités, se déroule sur quatre semestres de 30 ECTS (<i>European Credit Transfer System</i>) chacun. La formation est construite dans l'objectif d'une spécialisation</p>

progressive vers la professionnalisation (recherche ou pratique). Toutefois, en dépit d'un affichage d'une spécialisation progressive, il apparaît que le choix des options par les étudiants de première année (M1) semble, dès le premier semestre du M1, très orienté en vue d'une inscription ultérieure dans une spécialité de seconde année (M2). Les intitulés de certains enseignements le démontrent, avec dès les semestres 1 ou 2, une précision annexe mentionnant une adéquation avec (voire une incitation vers) un parcours proposé ensuite aux semestres 3 et 4. De même, les choix de cours dans les unités d'enseignement (UE) semblent proposés afin d'organiser l'orientation des étudiants dans un cursus de spécialité dès le M1. A ce titre, l'orientation progressive des étudiants ne semble pas être une priorité, ni le possible développement de projets (mémoires) qui reposeraient sur la maîtrise des compétences associés finalement à des enseignements apparaissant surtout comme différenciés selon les spécialités.

La première année, commune aux quatre spécialités, comporte un tronc commun réduit (18 ECTS sur les 60 dont la moitié consacrée à la formation à la recherche). Les autres UE proposent des contenus à choix aussi bien sur le volet appliqué que sur le volet théorique et méthodologique. Il convient de noter que si un stage de 100 heures est possible chaque semestre de la première année, il n'est cependant que facultatif.

La seconde année offre une partie d'enseignements communs (enseignements professionnels, mémoire de recherche, stage) ainsi que des enseignements à choix et des enseignements théoriques et appliqués spécifiques à chaque spécialité. Toutefois, le nombre d'ECTS accordé aux UE communes TER (travail d'étude et de recherche) et stage, varie selon les spécialités (neuf, 12 ou 15 ECTS) alors que le nombre d'heures est le même. Il est à signaler que certains enseignements sont mutualisés avec d'autres mentions dans le secteur du droit, de la médecine, de l'éducation.

Si la première année est ouverte à tout titulaire d'une licence de psychologie, les capacités d'accueil en M2 sont de 20 places (15 en formation initiale et cinq en formation continue) dans chaque spécialité/parcours sauf dans le parcours CV dont la capacité totale d'accueil est de 15 (13 + deux).

La cohérence pédagogique est assurée par le pilotage de la mention qui est réalisé à plusieurs niveaux : celui du département de Psychologie, celui des sous-disciplines, celui des équipes pédagogiques de chaque spécialité, celui des responsables de mention et de spécialité et enfin celui, récent, du conseil de perfectionnement.

Il convient de souligner les propositions d'amélioration, en particulier celles relatives aux spécialités TCL et SP pour lesquelles il est difficile d'identifier précisément les spécificités ainsi que celles relatives à la spécialité PCC dont la référence à l'approche psychanalytique n'est pas assez visible. En effet, il apparaît que le qualificatif « clinique » employé dans les intitulés et présentation de ce qui relève de la spécialité *Psychopathologie clinique et criminologie* est utilisé pour désigner, de manière générique, les approches psychanalytiques et psychodynamiques comme englobant l'ensemble des pratiques « cliniques ».

On peut également se demander si les objectifs et engagements inclus dans l'article 37 du code de déontologie des psychologues sont bien vérifiés (extrait de l'article 37 du code de déontologie : « L'enseignement présente les différents champs d'étude de la psychologie, ainsi que la pluralité des cadres théoriques, des méthodes et des pratiques, dans un souci de mise en perspective et de confrontation critique »).

Positionnement dans l'environnement

Dans l'environnement national, la formation revendique certaines caractéristiques qui lui permettent de se démarquer d'autres formations de même mention. Toutefois, la comparaison s'effectue uniquement avec les universités proches (Tours, Nantes, Bordeaux). Au sein de l'Université confédérale Léonard de Vinci composée des Universités de La Rochelle, Limoges, Orléans, Poitiers, Tours, un master mention *Psychologie* comptant cinq spécialités, est aussi offert à l'Université de Tours. Des liens avec l'Université de Bordeaux sont envisagés.

La formation est adossée à trois laboratoires de recherche : le Centre de recherches sur la cognition et l'apprentissage (CeRCA, unité mixte de recherche, UMR 7295), le Laboratoire clinique de l'acte et psychosexualité (CAPS, équipe d'accueil, EA 4050), le Groupe de recherche et d'études sociologiques (GRESO, EA 3815). Ces trois laboratoires auxquels la formation est adossée, font partie de l'école doctorale (ED) Cognition, Comportements, Langage(s) (ED 527). Dans le cadre de l'Université confédérale, ils seront inclus dans l'école doctorale Sciences du langage, psychologie, cognition, éducation qui offrira l'opportunité de tisser des liens avec d'autres composantes.

La formation a établi des partenariats solides dans le secteur socio-économique (entreprises, structures hospitalières, institutions sanitaires, sociales et éducatives, organismes de formation) et avec d'autres composantes de l'Université (droit, médecine et pharmacie). Un partenariat est envisagé avec la composante Sciences du sport.

Une mutualisation d'enseignements existe avec l'unité de formation et de recherche (UFR) Médecine et Pharmacie pour trois des spécialités du master : SP, TCL et PCC. Le centre hospitalier universitaire (CHU) est aussi un lieu d'accueil d'étudiants stagiaires. Cependant, le dossier ne permet pas de cerner suffisamment, pour les différentes spécialités, la réalité des relations avec les équipes de psychologues hospitaliers du CHU et avec les PU-PH (professeurs des universités-praticiens hospitaliers) et PH psychiatres du CHU de Poitiers. Il apparaît que les liens présentés dans le dossier d'évaluation sont plus forts pour la spécialité SP que pour la PRC qui pourtant est celle qui forme le plus de diplômés qui exercent ensuite en milieu hospitalier (d'après les enquêtes sur le devenir des étudiants). Le parcours CV s'appuie sur un partenariat avec l'UFR Droit et sciences sociales de l'Université.

Equipe pédagogique

Pour l'ensemble de la mention et pour les deux années, l'équipe pédagogique compte 64 enseignants, enseignants-chercheurs (EC) et chercheurs (18 professeurs des universités - PR, 33 maîtres de conférences - MCF dont six habilités à diriger des recherches, trois attachés temporaires d'enseignement et de recherche, deux PU-PH, deux professeurs agrégés, six professeurs certifiés affectés à l'enseignement supérieur) auxquels s'ajoutent 90 professionnels et 11

enseignants-chercheurs d'autres universités (cinq PR, six MCF) et quatre ingénieurs de recherche. Par ailleurs, deux enseignants professionnels associés (PAST) en psychologie interviennent dans le master, de même qu'un PAST juriste, dans le parcours CV.

Les enseignants-chercheurs relèvent pour la plupart de la section 16 (*Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale*) du Conseil National des Universités (CNU) ; sinon ils relèvent des sections 74 (*Sciences et techniques des activités physiques et sportives*), 1 (*Droit privé et sciences criminelles*), 19 (*Sociologie, démographie*), 4603 (*Médecine légale et droit de la santé*), 4901 (*Neurologie*), 4903 (*Psychiatrie d'adultes ; addictologie*), 4904 (*Pédopsychiatrie ; addictologie*), 11 (*Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes*). Les professionnels exercent tous une activité en lien avec la formation. Ils assurent 31 % des heures d'enseignement des deux années.

L'équipe pédagogique, dont la composition est limitée aux 10 enseignants-chercheurs ou enseignants impliqués dans le pilotage, se réunit une fois par semestre. Outre que l'on peut s'interroger sur cette faible fréquence de réunions, il est regrettable qu'aucun personnel administratif et aucun étudiant ne figurent dans cette équipe.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Depuis la rentrée 2012, les effectifs stables en M2, ont augmenté en M1 : on passe ainsi de 139 à 172 inscrits pédagogiques à la rentrée 2015. Les données permettent de constater que l'attractivité, déjà bonne en M1 (entre 17 % et 20 % d'inscrits provenant d'autres universités), s'accroît en M2 (entre 38 % et 41 % selon les années). Les effectifs de M2 ont connu, après plusieurs années de stabilité globale, une légère baisse en 2013-2014 et 2014-2015 (79 et 78 inscrits). Cette baisse, si elle se confirmait dans les années à venir, mériterait d'être examinée sous l'angle des effectifs respectifs des différentes spécialités (et/ou des deux parcours pour la spécialité PCC). Les effectifs des spécialités sont relativement stables, avec néanmoins une légère tendance à la baisse, depuis 2013, en EPT et SP. la spécialité PCC accueille en moyenne 50 % des inscrits en M2 (une quarantaine sur environ 80 inscrits au total en M2). Les autres spécialités ont des effectifs compris entre 10 et 19, avec une moyenne d'environ 15. Il y a peu d'étudiants en formation continue.

Les taux de réussite en M1 sont faibles (environ 60 %) mais ils correspondent uniquement aux étudiants qui valident le M1 sans redoublement. En M2, les taux de réussite sont très bons (95 %). Le suivi des étudiants (insertion professionnelle et poursuite d'études) est assuré par le Service des études, de l'évaluation et du pilotage (SEEP) mais aussi au sein de chaque spécialité. L'analyse présentée dans le bilan, porte sur les données fournies par le SEEP. Le taux d'insertion déjà satisfaisant (environ 65 %) à six mois, devient très bon à 30 mois (environ 85 %). Si les étudiants considèrent que leur emploi correspond bien à leur formation, ils sont en revanche beaucoup moins satisfaits de leur salaire.

Il est indiqué que le taux de poursuite d'études augmente, notamment en doctorat (9,80 % des diplômés, toutes spécialités confondues).

Place de la recherche

L'équipe pédagogique affirme une volonté de former à et par la recherche. A ce titre, l'existence d'UE largement basées sur la formation aux méthodes et méthodologies est un point positif. La présence de professeurs de psychologie et de maîtres de conférences habilités à diriger des recherches témoigne d'une équipe pédagogique qui a une pratique importante non seulement de la recherche, mais aussi de l'encadrement de recherches.

L'adossement à des laboratoires de recherche permet d'alimenter la formation à et par la recherche. Les étudiants sont ainsi en situation de réaliser leur propre recherche sous la direction de membres de ces laboratoires, qui par ailleurs interviennent dans les enseignements. Le CeRCA des Universités de Poitiers et François Rabelais de Tours est le laboratoire de soutien de trois spécialités (EPT, SP, TCL). Cela est naturellement un point extrêmement positif. Le CeRCA consacre ses recherches et travaux aux processus cognitifs et sociaux-cognitifs chez les individus. Pour la spécialité PCC, le laboratoire d'appui Clinique de l'acte et psychosexualité (CAPS) est une équipe poitevine de l'équipe Recherches en psychopathologie : nouveaux symptômes et lien social (EA 4050) qui fédère les équipes de chercheurs en psychopathologie des Universités d'Angers (UCO), Brest (UBO), Poitiers (UP) et Rennes 2 (UR2). L'équipe d'accueil 3815 composée principalement de sociologues (section 19 du CNU) contribue officiellement à l'encadrement scientifique de la spécialité *Ergonomie et psychologie du travail*.

En plus de leur travail personnel de recherche, les étudiants sont accueillis dans les séminaires des laboratoires. Il est à noter que les directeurs des laboratoires sont présents lors des réunions de rentrée et qu'une rencontre annuelle a lieu avec les doctorants du CeRCA.

Place de la professionnalisation

Même si la formation permet d'envisager d'autres métiers que celui de psychologue, et de ce point de vue, les compétences professionnelles et les métiers auxquels conduit la formation sont bien identifiés dans les fiches RNCP, la plupart des étudiants vise la profession de psychologue. Celle-ci étant réglementée, les contraintes sur la formation sont fortes. La contribution des trois PAST (deux en psychologie, un en droit), contribue à renforcer le lien avec le terrain.

Il convient toutefois de noter que dans les fiches RNCP des parcours CV et PRC de la spécialité PCC, la formulation sur le titre de psychologue entretient une certaine ambiguïté : le stage de 500 heures réalisé dans les conditions réglementaires est une condition certes nécessaire mais non suffisante pour revendiquer le titre de psychologue. Cette double condition, qui figure clairement dans le dossier, devrait être explicitement indiquée dans les deux fiches RNCP.

Les liens vers le monde socio-professionnel s'organisent sur plusieurs niveaux. Le premier niveau est celui de l'Université

qui a mis en en place diverses actions (forums des métiers, rencontres avec les entreprises) portées ou non par le Service commun d'accompagnement à la formation, l'insertion et la réussite étudiante (SAFIRE). Le deuxième niveau est celui de l'UFR Sciences humaines et arts dont le service d'orientation et d'insertion professionnelle contribue aux actions liées à l'insertion. Le troisième niveau est celui du département de Psychologie. Le dernier niveau est celui de la mention qui organise différentes actions (forums des métiers animés par d'anciens étudiants, soirée des masters) complétant les enseignements assurés par les professionnels. Par ailleurs, 20 heures d'enseignement obligatoires sont dédiés à la recherche d'emploi.

Place des projets et des stages

Les stages occupent une place importante puisqu'ils sont l'une des conditions d'obtention du titre de psychologue. Facultatifs en M1, ils sont obligatoires en M2 selon des modalités pédagogiques variables selon les spécialités : étalés sur l'année (spécialité PCC) ou semestriels (les trois autres spécialités), l'objectif général étant que l'étudiant puisse arriver à une autonomie suffisante pour traiter des situations professionnelles réelles. La durée moyenne du stage de M2 est variable. Elle dépend du nombre d'heures éventuellement réalisées en M1, le volume total (M1 + M2) atteignant les 500 heures requises par le texte de loi.

Une convention type commune à l'établissement définit les objectifs pédagogiques du stage et les modalités d'encadrement du stagiaire. Un suivi régulier du stagiaire est assuré entre le tuteur universitaire et le tuteur institutionnel sous forme d'échanges téléphoniques ou électroniques. Par ailleurs, des séances de supervision de stage sont assurées à l'Université.

Des réunions de préparation aux stages (recherche de stages, attentes pédagogiques) sont organisées en fin de licence et en début de chaque année de master. Par ailleurs, un guide des stages élaboré par l'équipe pédagogique est en ligne sur le site du département de Psychologie.

Pour les stages de M1, une grille d'évaluation mettant l'accent sur les compétences est à remplir par le professionnel référent. En M2, le stage donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage et à une soutenance orale devant un jury composé d'un EC de la formation, de l'EC référent universitaire et du professionnel référent.

Il est fait état de projets dans le dossier mais alors qu'ils donnent lieu à la délivrance d'ECTS lorsqu'ils sont obligatoires, il n'est pas possible d'en trouver la trace dans la liste des enseignements en annexe.

Place de l'international

L'établissement est engagé dans une démarche volontariste d'ouverture à l'international. C'est ainsi que 800 coopérations formation et recherche ont été établies avec 530 universités dans 76 pays.

Les mesures d'accueil des étudiants entrants sont mises en place au niveau central (mise à niveau linguistique, parrainage par des étudiants tuteurs). Les étudiants sortants bénéficient aussi d'un encadrement pour les préparer à leur séjour. Un tableau européen d'équivalences de notation est utilisé.

Pour ce qui concerne la mention, il n'est pas possible d'avoir un avis très fourni sur le sujet en raison de la rareté et surtout de la généralité des informations disponibles (seul le nombre de conventions signées pour l'ensemble de l'Université avec des universités étrangères, est signalé).

Au cours des quatre dernières années, la formation a accueilli 43 étudiants dont les deux tiers viennent pour un semestre et un tiers pour un an. Dans la mesure où cet effectif est considéré comme une moyenne, il s'agirait donc d'un effectif annuel. Le flux d'étudiants sortants, dans la même période, est en moyenne de cinq. Les séjours sont alors principalement d'une année. Les échanges apparaissent donc relativement peu nombreux : cela est présenté aussi comme la conséquence des exigences de la loi pour l'obtention du titre de psychologue (licence et master de *Psychologie* obtenus en France). Deux UE libres sont proposées par la Maison des langues de l'université dont une UE *Préparation à la mobilité internationale*. C'est un point positif.

L'enseignement des langues est essentiellement celui de l'anglais scientifique dont tous les étudiants ont besoin pour accompagner les cours et leur travail d'étude et de recherche. Il n'est pas fait état d'enseignements en langue étrangère, spécifiquement en anglais, mais il s'agit d'un objectif que la formation se donne. Il convient de noter que l'intervention de collègues étrangers comme professeurs invités est un point positif. Il serait cependant possible d'augmenter cette participation en recourant à des bourses de mobilité enseignante de type Erasmus (*European Region Action Scheme for the Mobility of University Students*) Teaching Staff avec des collègues d'universités partenaires pour les échanges d'étudiants.

Des perspectives d'associations avec des universités étrangères (Belgique, Suisse, Canada) sont à l'étude pour le parcours CV de la spécialité PCC.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

L'accès en M1 est de droit pour tout titulaire d'une licence de psychologie. La sélection pour entrer en M2 se fait en deux temps : examen du dossier suivi ou pas d'un entretien individuel. La réussite finale aux examens est élevée en M2 ce qui témoigne à la fois d'une bonne sélection des étudiants à l'entrée de l'année de M2, et d'un bon accompagnement. Le changement de cadre réglementaire (nouvelles modalités de poursuites d'études en master, loi de décembre 2016) à l'avenir impliquera des évolutions nécessaires dans le processus de sélection et dans le suivi.

Il n'existe pas de dispositif particulier de mise à niveau puisque la formation antérieure en psychologie est avérée mais certains dispositifs d'aménagements d'études sont prévus pour aider à la réussite. Les liens actifs avec les anciens

<p>étudiants contribuent également à l'étayage des étudiants qui peuvent plus facilement intégrer un réseau professionnel. Il n'existe pas de passerelles mais les étudiants ont tout le semestre 1 pour s'engager dans un choix plus marqué de spécialité. Il n'existe pas d'accompagnement des étudiants en difficulté, ce qui est regrettable notamment pour le M1.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>
<p>Un Centre de ressources d'ingénierie et d'initiatives pédagogiques (CRIIP) a été mis en place par l'Université mais il n'est pas possible de déterminer dans quelle mesure l'équipe y a fait appel et si elle s'est saisie de l'opportunité de la boîte à outils (pédago'lab).</p> <p>La formation est assurée uniquement en présentiel. Les enseignements ont la forme de cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD) complétés par des suivis individualisés. La part respective de ces modalités est de 48 % de CM, 44 % de TD et 7,50 % de suivis en M1 et de 35 %, 50 % et 15 % en M2. Le travail demandé aux étudiants est diversifié et met l'accent sur des types de contributions similaires à celles de professionnels de la recherche et de la pratique : exposés avec diaporamas de support, analyses de situations, dossiers, rapports. D'autres initiatives sont aussi évoquées : voyages pédagogiques (congrès, journées d'études), méthodologie du projet.</p> <p>Des modalités pédagogiques spéciales sont prévues pour les étudiants en situation particulière (salariés, chargés de famille, élus, sportifs de haut niveau, situation de handicap). Un document contractuel officialise cet aménagement.</p> <p>Par ailleurs, le rythme de la seconde année est compatible avec une formation en alternance. Les demandes de validation des acquis de l'expérience (VAE) sont traitées au niveau de l'établissement mais un jury spécifique à la mention se tient deux fois par an.</p> <p>La place du numérique semble relativement accessoire et la place de l'utilisation de l'informatique, des logiciels de statistique, n'est pas présentée suffisamment pour qu'il soit possible d'émettre une opinion sur le sujet. Il semble de plus que, selon les spécialités, des différences importantes dans le recours au numérique soient observées, par le jeu des choix de cours à option.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>
<p>Les modalités d'évaluation des étudiants font l'objet d'une charte des examens dont l'étudiant doit attester avoir pris connaissance. Le jury est unique en M1 et par spécialité en M2 selon des règles de composition portées à la connaissance des étudiants. Le jury de M1 se réunit à la fin de chaque semestre et de l'année pour chaque session. En M2, chaque jury se réunit à la fin de l'année universitaire.</p> <p>Les règles de validation et de délivrance du diplôme sont celles de l'établissement : en master, il n'y a pas de compensation entre semestres mais compensation au sein d'un semestre. Les modalités de validation des UE sont diversifiées : contrôle continu intégral avec un nombre d'épreuves dépendant du nombre d'ECTS de l'UE, examen terminal, examen mixte. C'est cependant l'examen terminal qui est le plus pratiqué.</p>
<p>Suivi de l'acquisition de compétences</p>
<p>Le fonctionnement de chaque spécialité, avec des effectifs raisonnables, permet un suivi personnalisé des étudiants. L'équipe pédagogique a suivi la formation « du référentiel de compétences à la mise en œuvre de la formation » offerte par le CRIIP. Il convient de noter que la démarche par compétences fait l'objet d'une politique de l'établissement qui a mis en place depuis plusieurs années un portefeuille d'expériences et de compétences (PEC). Si cette approche par compétences est encore modeste au sein de la mention, elle sera privilégiée dans le prochain contrat.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>
<p>Le Service des études, de l'évaluation et du pilotage (SEEP) réalise une enquête à 30 mois après la validation de la licence et une enquête plus succincte à six mois. Les diplômés sont contactés par voie postale et/ou électronique, avec de possibles relances téléphoniques. Pour avoir un plus large taux de réponses, les responsables de spécialités contactent eux-mêmes les anciens étudiants à six mois et 12 mois (téléphone, courriel, réunions des anciens). Les débouchés de la formation sont satisfaisants, dans le contexte socio-économique national et local actuel.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>
<p>Un conseil de perfectionnement a été mis en place au cours de l'année 2015-2016 au niveau mention et année d'études. Il est composé de 20 membres dont six EC de l'établissement, un EC hors établissement, deux professionnels intervenant dans la formation, un professionnel n'intervenant pas, six étudiants et quatre représentants de laboratoires ou administratifs. Il se réunit au moins une fois par an pour traiter de points relevant de ses missions : fournir un cadre aux échanges entre toutes les parties concernées ; analyser les évaluations de la formation ; réfléchir à l'évolution de la formation, aux modalités de contrôle ; mettre en lien la formation avec les attentes du monde socio-professionnel ; faciliter l'insertion et le suivi des diplômés. Toutefois, il n'est pas précisé dans quelle mesure cette instance permet de</p>

faire évoluer la formation en fonction des échanges.

L'évaluation des formations est réalisée au niveau de l'établissement. L'évaluation des enseignements par les étudiants est laissée à l'initiative des responsables d'UE. Elle peut prendre plusieurs formes (réunions d'échanges, questionnaires). Elle est ensuite exploitée par les équipes pédagogiques. En M2, l'évaluation est réalisée au niveau de chacune des quatre spécialités (une ou deux réunions d'échange avec les étudiants en cours d'année universitaire). Une évaluation écrite finale de l'ensemble des enseignements est proposée. Il s'agit donc d'une évaluation totalement différenciée selon les spécialités. Le taux de réponse des étudiants au questionnaire d'évaluation de la formation dans le cadre de l'enquête réalisée au niveau de l'établissement est faible, de 12 à 19 % seulement (années 2013 à 2015). Il est délicat de tirer des conclusions de ces enquêtes qui ne laissent cependant pas apparaître de mécontentement des étudiants.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Offre diversifiée, étoffée, dans le domaine de la formation en psychologie.
- Affirmation du double volet recherche et professionnel.
- Maquette de l'année de M2 bien construite pour chacune des spécialités.
- Bonne réussite et bonne insertion professionnelle des étudiants en M2.
- Qualité du suivi du devenir des étudiants.
- Bonne attractivité du master.

Points faibles :

- Manque de lisibilité des différences entre les deux parcours de la spécialité *Psychopathologie clinique et criminologie*, et entre les spécialités *Sciences psychologiques : recherches et applications* et *Troubles de la cognition et du langage : psychologie du développement et neuropsychologie*.
- Insuffisance de tronc commun dans la formation, en particulier en M1.
- Manque d'un espace de discussion de travaux portant sur des thèmes communs ou transversaux entre les spécialités.
- Composition trop restreinte et rythme trop faible des réunions de l'équipe pédagogique.
- Retard dans la mise en place du conseil de perfectionnement et manque d'information sur son rôle dans une éventuelle évolution de la formation.

Avis global et recommandations :

La mention de master *Psychologie* présente plusieurs atouts, en particulier celui de couvrir l'ensemble des champs de la psychologie et celui de développer les volets recherche et professionnel. Toutefois, il conviendrait de mieux marquer les spécificités des spécialités et de mieux expliciter comment le volet recherche est réellement investi dans chacune des spécialités. Engager une réflexion approfondie sur la définition d'une base commune de savoirs acquis par tous les étudiants du master, pourrait initier la démarche et conduire à des améliorations aussi bien sur les contenus pédagogiques que sur les modalités de leur mise en œuvre et de leur évaluation. Revoir la composition de l'équipe pédagogique, augmenter la fréquence de ses réunions et rendre opérationnel le conseil de perfectionnement qui vient d'être créé permettraient d'aller en ce sens.

Observations de l'établissement

Poitiers, le 24/05/2017

Objet : Rapport d'évaluation HCERES - DEF-MA180013268 - master « psychologie ».

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous les observations relatives au rapport d'évaluation HCERES du master « psychologie ».

Nous avons pris bonne note de l'évaluation de l'HCERES et vous remercions pour la qualité de vos analyses qui nous sont utiles pour élaborer notre offre de formation. Il nous semble en effet important de faire évoluer les points faibles soulignés dans le rapport. Notre nouvelle offre cherche à renforcer et dynamiser le cadre du pilotage de la mention (équipe pédagogique élargie, conseil de perfectionnement force de proposition et d'évaluation) afin en particulier d'intégrer de nouvelles pratiques pédagogiques (dont le numérique). Elle propose de repenser la part et le contenu des enseignements visant des compétences communes au métier de psychologue et d'offrir une spécialisation progressive avec une plus grande lisibilité des parcours proposés. La fiche de formation devrait traduire ces diverses évolutions. En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces retours, nous vous prions de croire en l'assurance de notre considération la meilleure.

Je vous prie de croire en l'assurance de ma considération.



V. Laval

Pour le président de l'université de Poitiers
et par délégation,
la Vice Présidente
Virginie Laval